
Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

Objet de délibération :

Mise à disposition d'un agent pour 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil syndical

Séance du 17 décembre 2025 à 18h00

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, Président, sont présents 42 délégués sur 82, convoqués le 10 décembre 2025.

Etaient présents :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Danielle BERRODIER, Béatrice DALMAZ, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Rita ERIGONI, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Marie-Françoise VIGNOLLET, Jocelyne LABARRIERE, Claire ANDRÉ, Messieurs Julien BELLAND, Eric BEAUFORT, Gilbert BOUCHON, Guy CAGNIN, Christian de BOISSIEU, Philippe DEYGOUT, Patrice MARTIN, Serge MERLE, Alexandre NANCHI, Pascal VETTARD, Jean-Luc VIBERT, Gilberto GRECO, Jean-Alex PELLETIER, Gabriel FOURNIER, Marcel JACQUIN, Fabrice VENET, Denis SOUCHON, Laurent REYMOND-BABOLAT, Gérard BROCHIER, Gilles CELLARD et Laurent ROBERT.

CC de la Côtère à Montluel : Mesdames Catherine FRANGIONE, Sylvie OBADIA, Messieurs Philippe FERRAND, Pierre-Yves GERARD et Bernard LAVIRE.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Myriam FANGET, Jacqueline PIPERINI, Messieurs Vincent BOURDEAUDUCQ, Jean-Michel BOULMÉ, Cyrille DUMOULIN et Eric TEYSSIER.

CC Miribel et Plateau : Mesdames Christine FRANCOIS, Valérie POMMAZ, Messieurs Joël AUBERNON, Jean-Pierre GAITET et Xavier DELOCHE.

Ont donné pouvoir :

M. LIMOUSIN Christian (CCPA) à CAGNIN Guy (CCPA)

Mme BOLLACHE Anne (CCRAPC) à M. BOURDEAUDUCQ Vincent (CCRAPC)

M. MARTIN Daniel (CCPA) à NANCHI Alexandre (CCPA)

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Estelle BARBARIN, Françoise GARIBIAN, Eliane NAMBOTIN, Valérie PERRACHON, Véronique CORNA, Nathalie MONNET, Messieurs Jérôme BAUDOT, Vincent MANCUSO, Morgan CORNEFERT, Benoît GIARDINELLI, Christian LIMOUSIN, Emmanuel GINET, Lionel MANOS, Alain TÊTU, Lionel KLINGLER, Eric ELIE, Joël BRUNET, Patrice FREY, Denis JACQUEMIN, Pascal PAIN, Pierre BOILEAU, Patrick BOITE, Marc JANODY, Jean-Luc RAMEL et Roelof VERHAGE.

CC de la Côtère à Montluel : Madame Andrée RACCURT, Messieurs Philippe BELAIR, Franck GENILLON, Clément BOYER, Patrick BATTISTA et Jérôme TAILLANDIER.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Béatrice de VECCHI, Anne BOLLACHE, Nathalie CURTINE, Joëlle MARION, Messieurs Alexis BALIVET, Antoine BAUTAIN, Christian BATAILLY, Pierre BELY, Michel BELLANGEON et Erice CASAMASSA.

CC Miribel et Plateau : /

Est élue secrétaire de séance : Mme Valérie POMMAZ (C.C. Miribel et Plateau)

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'assistante du chef de projet SCoT continuera comme en 2025 d'assurer pour moitié de son temps de travail (soit 45 %), une mission d'assistante administrative et ce, pour le compte de l'Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain.

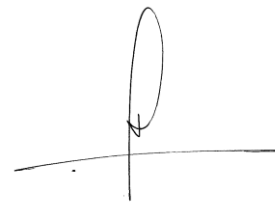
Une convention de mise à disposition sera signée entre le Syndicat mixte BUCOPA et l'Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain, le Syndicat mixte restant l'employeur unique de l'assistante.

Monsieur le Président souligne que cette mission auprès de l'Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain bénéficie d'un financement de la part de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) pour les dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes, calculé au prorata du temps travaillé.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document (rapport, convention,...) avec l'Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain dans le cadre de sa participation au financement du poste de l'assistante, **DIT** que l'EPIC doit inscrire la participation à son budget 2026

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Alexandre NANCHI

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme
Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le
Affichée le*